L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 FEVRIER 1850.

Imprimée et publiée par MAGNE & WEISSE, No. 82, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 27 FEVRIER.

☞ Pour les procès-verbaux et journaux du Sénat et de la Chambre des Représentans, voir la 2me page du journal.

Nous avons raison de compter sur le bon sens pratique des masses, sur leur intelligence et surtout sur leur patriotisme. Elles en donnent aujourd'hui une preuve éclatante en condamnant au silence et en vouant au mépris public les agitateurs intéressés qui ont tenté causer la dissolution de l'Union.

La question de l'esclavage n'est pas aujourd'hui une question ouverte; grâce aux admirables instincts du peuple qui a compris le danger et s'est arrêté sur le bord de l'abîme.

Les fanatiques du Nord et certaine agitateurs du Sud entraînaient le pays à sa perte. Il s'est réveillé à temps et a formidable réaction, qui, depuis quelque temps, prouve que la Providence veille toujours sur notre heureuse république. Nos destinées s'accompliront, car Dieu le veut.

On a vu ce qui se passe au Congrès. Depuis le mémorable discours de Henry Clay, toutes les opinions se sont ralliées à sa voix, et les partis extrêmes ont refusé d'accepter son compromis, ils ont alpiré au moins en partie leurs vieilles inimitiés et protestent mutuellement de leur dévouement à l'Union. C'est déjà un pas vers la concorde et nous ne désespérons pas maintenant de voir un jour fraterniser les partisans et les adversaires de l'esclavage.

Le proviso-Wilmot, cette triste invention d'un fanatique, ce piége grossier tendu à la bonne foi, cette malvaise plaisanterie d'un cerveau malade, est entièrement démonétisé. Les hommes du Nord eux mêmes n'en veulent plus. Le général Cass, qui avait eu autrefois la faiblesse d'approuver cette classe funeste, a été le premier à proscrire. Il a déclaré que le proviso-Wilmot était inconstitutionnel et que si ses commettans lui ordonnaient de voter pour cette clause disposition, il s'abstiendrait et leur enverrait sa démission. C'est exemple de courage civique a exercé la plus heureuse influence sur le Congrès. On ne pouvait certes pas supposer à M. Cass une grande sympathie pour l'esclavage et s'il s'est prononcé aussi catégoriquement, c'est qu'il a vu le pays et qu'il a voulu le sauver.

Dernièrement aussi, à New-York, les citoyens se sont réunis en assemblée et ont voté des résolutions dans lesquelles ils passent condamnation sur le proviso-Wilmot et adjurent le peuple américain de rester uni. Cette assemblée se composait principalement de démocrates. La Virginie nous a aussi envoyé un adresse et se sont empressés de faire une manifestation semblable. Les résolutions qu'ils ont votées respirent un ardent amour du pays et indiquent l'intention bien arrêtée de se prémunir désormais contre les égarements de la passion. L'esclavage, y est-il dit, en une institution locale que des lois locales seules peuvent régir et sur laquelle le Congrès n'a absolument aucun pouvoir. C'est la doctrine du Sud, la doctrine du Sud proclamé par le Nord!

Philadelphie se prépare à suivre l'exemple de New-York. Un meeting a été convoqué par les amis de l'Union pour le 22 février, anniversaire de la naissance du fondateur de la République. Cette date seule est d'un heureux augure. Philadelphie aura sa voix à celle de New-York et bientôt toutes les villes américaines, marchant sur ces traces, protesteront de leur dévouement à l'Union et crieront Hydre de la discorde.

Les partis politiques s'inscrivent déjà dans leur programme les mots sacrés d'union et de fraternité. La convention démocratique du Connecticut, qui s'était réunie l'année dernière avec les *tres rodes* pour élire des représentans au Congrès, n'a pas voulu renouveler cette alliance impie. Elle a même repoussé à deux reprises et à une immense majorité des résolutions qui impliquaient l'esclavage et qui en sollicitaient l'abolition. Nous ne pas la seule évident d'un retour à des sentimentaires!

Mais les Etats du Nord ne sont pas seuls à se rallier autour la bannière de l'Union. Le Sud s'ébranle à sa voix puissante. Le Tennessee et le Kentucky ont proclamé leur attachement à la république, à la république une et indivisible, et les Etats mêmes qui se sont prononcés directement ou indirectement pour la réunion d'une convention à Nashville, tels que le Mississippi, l'Alabama et l'Arkansas, réclament de toutes leurs forces le maintien du pacte fédéral.

Nous croyons le danger passé. Le pays vient de traverser une crise terrible, mais il est aujourd'hui avertis et l'expérience du passé lui servira pour l'avenir.

Le discours de M. Clay — Le magnifique discours de M. Clay sur la question de Californie circule d'un bout de l'Union à l'autre. Cinquante mille exemplaires ont été commandés au *Globe* de Washington et trente mille à une autre imprimerie. On peut dire que M. Clay sauve encore une fois l'Union: son discours ravivement par les masses, les rallie au sentiment du devoir et leur inspire cet esprit patriotique qui s'atténait déjà sous l'influence des prédications de quelques fanatiques. Non, notre glorieuse République ne succombera pas tant qu'elle comptera dans son sein des hommes de la trempe de Clay.

(Correspondance de l'Abeille.)

BATON-ROUGE, 26 février 1850.

LEGISLATURE—CHAMBRE—Le président soumet une invitation des Pompiers priant les membres d'assister à la célébration de l'anniversaire du 4 mars.

Après lecture de plusieurs pétitions et mémoires, les résolutions suivantes sont présentées: Résolution manifestant de la sympathie pour les républicains de Cuba;—résolution pour tenir, le soir, des séances à la Chambre;—résolution pour nommer des comités additionnels aux enrôlements.

Rapports des Comités—Acte pour amender l'acte pour définir les devoirs des juges de paix de la Nlle-Orléans; rapport favorable.—Résolution nommant un comité pour s'enquérir de l'urgence de forcer la Banque du Canal à mettre à exécution la 36e sect de sa charte; rapport défavorable.—Acte pour recevoir le témoignage des esclaves, en certains cas; rapport défavorable. Mémoire de Th. C. Poole, défavorable.

M. Severs—Acte pour définir certains pouvoirs et devoirs du Conseil de la 3de Municipalité, et pour l'élection de certains officiers municipaux; Acte pour rendre annuelles les sessions de la Législature.

ANSONER DE BILLY—M. Sever: Acte rapportant la section 16 qui règle les élections à la Nouvelle-Orléans et à Jefferson.

M. Barthe: Acte pour la création d'un bureau du contrôle sur toutes les institutions, à l'exception des banques.

M. Marcey: Acte à l'effet des amendes imposées pour violation des ordonnances du port de police et la rive droite de la paroisse d'Orléans.

La Chambre adopte les bills suivans: Pour venir au secours de James Cage—Pour fixer le salaire de l'assistant commis—Autorisant les femmes mariées à disposer la vie de leurs maris à leur bénéfice.—Pour protéger les villes de la Nouvelle-Orléans, de Lafayette et de Freeport—Pour amender la 1656me section du Code de Pratique—Résolution pour augmenter la taxe fixée en 1847.

LE PROPHETE—Nous devons à l'obligeance de M. Fox, ingénieur de la scène, plusieurs exemplaires du livret du *Prophète*.

COFFRE-FORTS—Nous appelons l'attention sur l'annonce de M. Isaac Barnes que l'on trouvera dans une autre partie de nos colonnes. On verra que des valeurs considérable renfermées d'une des coffre-forts de la fabrique de Rich & Co, ont été sauvées du grand incendie de la rue du Camp. Les marchands, notaires, avocats, &c, devront tous se munir d'un de ces coffre-forts. Ils sont faits de manière à conserver intacts, au milieu du plus fort incendie, les papiers qui y sont renfermés.

POLICE—John Eanis dit Dalton, accusé d'avoir extrait un portefeuille garni de billets de banque, de la poche de M. Elmore, avocat-général, a été interrogé hier par le recorder Génois et envoyé devant la 1re Cour de District.

Daniel Payton, arrêté pour voies de fait, attendra en prison le mise de son interrogatoire.

Mary Bubbe a été envoyé en prison. La police fait de plus nombreuses du vol.

Patrick Dilyn a été envoyé devant la 1re Cour de District pour répondre à une accusation de vol.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre le nommé J. J. Hippington, accusé de vol par M. W. W. Ellihar.

Un mandat d'arrêt a été également décerné contre un individu nommé Nicolas Rouch, prévenu d'abusés conduites.

Dans la 2me municipalité, quelques individus accusés de vol ont été envoyés devant la 1re Cour de District.

Bons d'approbat dans la 3me Municipalité.

AFFAIRE DU NAVIRE RUSSIE—Ce procès semble devoir durer plusieurs jours: il y a encore une centaine de témoins à entendre. Les déposition figurer hier ne sont pas d'une nature importante pour le lecteur.

M. Bouis — Nous lisons dans la correspondance parisienne du *Delta* le fait suivant relatif à l'un de nos compatriotes:

"M. Bouis, de la Pointe-Coupée, a publié dernièrement un pamphlet sur la question française. Trois jours après, il recevait une note de M. Carlier qui le priait de passer à la préfecture de police. M. Bouis écrivit aussitôt au ministre de l'intérieur et envoya une copie de sa lettre à l'ambassadeur américain. Il y revendiquait, en termes dignes, son droit comme publiciste de mentionner des faits qui s'étaient accomplis au grand jour et de les apprécier. Lorsque Bouis se présenta dans les bureaux de M. Carlier, celui-ci le reçut avec une exquise politesse et lui lut les passages de son pamphlet qu'il croyait devoir censurer. Le préfet de police lui ayant signalé un passage où l'auteur s'élève contre les *princes*, M. Bouis répondit avec calme que dans une République il n'y avait pas de princes et que notre ambassadeur avait présenté ses lettres de créance au Président de la République Française, et non au prince Louis-Napoléon. Cette réponse de Yankee mit fin à la conférence. Le pamphlet n'a pas été saisi, mais l'éditeur a été puni. Il a été condamné à une amende de trois mille francs. J'apprends que M. Bouis a l'intention de faire circuler des listes de souscription à la Nouvelle-Orléans pour indemniser son éditeur."

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Baltimore, 21 février.

Marchés du Nord.

Il y a eu aujourd'hui, sur la place de New-York, une hausse d'un huitième de cent dans les cotons. Les ventes se sont élevées à quatre mille balles. Le fair Orleans est coté à 13 3/16c.

Le marché aux farines est languissant. Le maïs vaut 61 1/2c. Deux mille barils de porc, que l'on attend incessamment, ont été pris à 6 1/4 pour le mess et à 7/8 pour le prime. La graisse maintient son prix. Le café est lourd. Le sucre a baissé d'un huitième de cent.

Une grande usine de Chelsea a été détruite par le feu.

Le steamer *Falcon* que l'on croyait perdu est arrivé hier à Halifax.

Il est vendu aujourd'hui à Pencan, à Baltimore, 480 boucauts de sucre de la Louisiane à ——(Nous ne comprenons pas le chiffre de notre dépêche). Les mélasses de la Louisiane commandent 27 3/4.

DEUXIÈME DÉPÊCHE.

Baltimore, 22 février.

ARRIVÉE DU STEAMER ANGLAIS.

Ce matin, à sept heures, le télégraphe nous a appris que le steamer anglais *America* remontait la baie de Halifax.

VOL DE LETTRES.

Des lettres contenant des valeurs pour une somme de $10,000, ont été soustraites mercredi dernier, à la poste de Wheeling.

CONGRÈS.

Nous trouvons dans les journaux de l'Ouest le compte-rendu des séances du 18 et du 19 courant.

SÉNAT, 18 *février*—M. Clay présente une pétition n'ayant qu'une signature, dans laquelle on demande le premier sénateur qui proposera de démembrer l'Union, sont chargé de l'enceinte législative. Il dépose sur le bureau.

L'ordre spécial du jour appelle la suite de la de la délibération sur le compromis de M. Clay.

M. Downs a la parole. Il s'élève avec force contre les résolutions de M. Clay et contre l'admission de la Californie constituée en Etat libre. Il ne s'opposerait cependant pas à l'admission de la Californie si les habitans de cette province s'étaient donné librement une Constitution, mais on sait qu'ils ont agi sous l'influence du président des Etats-Unis qui les a engagés à interdire l'esclavage dans leur charte.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS — Le compte-rendu de la Chambre des Représentans n'est pas public.

SÉNAT, 19 *février*—Un bill de la Chambre relatif aux terres publiques de la Californie est voté par le Sénat.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS—M. Doty présente une résolution enjoignant au comité des territoires de rapporter un bill pour admettre dans l'Union la Californie avec sa présente Constitution. On demande le dépôt de cette résolution sur le bureau. La proposition est rejetée. Cette décision de la majorité donne lieu aux scènes les plus animées qui se aient vues depuis longtemps dans le Sénat. La séance se prolonge jusqu'à minuit. A cette heure, le speaker déclare qu'un autre jour commence et qu'il n'est plus permis de délibérer sur la résolution. Les membres du Sud avaient d'abord été surpris par la présentation de la résolution de M. Doty, mais, s'étant consultés à la hâte, ils avaient demandé de poser sur le bureau, mais cette proposition, comme nous le disons plus haut, avait été écartée à une forte majorité. Les représentans du Sud ont fait alors tous leurs efforts pour éviter un vote direct. Les membres du Nord attendaient de pied ferme la mise aux voix, mais la décision maintenue du speaker les a désappointés.

Les membres du Sud ont eu recours, pour donner le coup de grâce à la résolution de M. Doty, à des moyens qu'autorisent les coutumes parlementaires. Mais au moins ils ne se sont pas retirés de l'enceinte du Sénat, comme le fait trop souvent une minorité mécontente pour prévenir l'adoption d'une mesure. Ils ont usé d'un droit qu'ils avaient et nous ne voulons certes pas les en blâmer. Mais pourquoi s'opposer à l'admission de la Californie! Est-ce parce que les habitans de cette province ont décrété une Constitution qui interdit l'esclavage? Mais le peuple d'un territoire a le droit, au moment de se faire admettre dans l'Union, de se donner la Constitution qu'il lui plaît, pourvu qu'elle ne soit pas contraire aux principes républicains et aux prescriptions de la charte fédérale. Cette doctrine n'a jamais été mise en doute. M. Downs accuse, il est vrai, le président de s'être immiscé dans les affaires de la Californie et d'avoir usé de son influence pour porter les habitans de cette province à proclamer l'interdiction de l'esclavage. Ceci est une objection puérile, et nous sommes étonnés qu'un homme comme M. Downs n'ait pas rougi de la formuler. Le général Taylor, citoyen de la Louisiane, propriétaire d'esclaves, aurait engagé les habitans de la Californie à abolir l'esclavage chez eux! Allons donc! Que l'on dise que le président, fidèle aux principes qu'il a toujours proclamés, veut respecter la volonté du peuple, et l'on aura raison. Oui, le général Taylor désire que la Californie soit admise dans l'Union, bien qu'elle ait interdit chez elle l'esclavage, parce qu'il considère que les habitans de ce territoire ont le droit, au moment de se faire dans l'Union, de se prononcer sur cette délicate question. C'est d'ailleurs le seul moyen d'arriver à une solution et de tuer le proviso-Wilmot, cette clause odieuse et inconstitutionnelle qui menace depuis longtemps l'existence de l'Union.

NOUVELLES DU TEXAS.

Par un arrivage du Texas nous avons reçu des journaux de Galveston jusqu'au 22 courant.

La législature s'est ajournée le 11. Environ deux cents bills ont été votés dans la session. Toutes les charges réclamées par les corporations des villes ont été accordées avec un seul amendement. Un nouveau district judiciaire comprenant les comtés de Cameron, de Starr et de Webb a été créé. La session des cours de district a été prolongée de deux semaines à Matagorda, Colorado et Austin et de trois semaines dans le comté de Brazoria. Le loi sur l'impôt a été révisée intégralement. Le bill qui accorde au gouvernement des Etats-Unis un droit de passage pour la construction d'un chemin de fer entre le Mississipi et le Pacifique a été voté à la presque unanimité, le 9 de ce mois, par la Chambre des Représentans.

Les nominations suivantes ont été faites par le gouverneur Bell. M. Benjamin F. Hill, adjudant-général; MM. W. H. Borland et J. B. Miller, commissaires des terres du Nueces, James Rivers, avocat de l'Etat pour les questions relatives à la propriété de certaines terres, James Gillespie, surintendant du pénitentiaire; T. W. Ward, commissaire des pauvres pour la colonie de Peters; J. M. Crockett, commissaire pour la colonie de Macor; J. P. Portis, commissaire pour la colonie Allemande.

La crue de Colorado est plus forte cette année qu'elle ne l'a jamais été.

Inondations torrentielles ont inondé l'intérieur du Texas. Les chemins sont devenus impraticables.

La *goélette Palmetto* est partie de Velasco pour Galveston d'une distance à environ sept milles du port. On croit que le navire est perdu. Son chargement se composait de 250 balles de coton.

FEUILLETON.

SUITE DES

Mémoires d'un Médecin.

LE COLLIER DE LA REINE.

I.

M. de Crosne savait de Cagliostro tout ce qu'un habile lieutenant de police peut savoir l'un homme habitant en France, et ce n'est pas peu dire. Il savait dans ses hommes passés, tous ses secrets d'alchimiste, de magnétisme et de divination; il savait ses prétentions à l'ubiquité, à la régénération perpétuelle: il le regardait comme un charlatan grand seigneur.

C'était un esprit fort que ce M. de Crosne, connaissant toutes les ressources de sa charge, bien en cour, indifférent à la faveur, se composant pas avec son orgueil, un homme sur qui n'avait pas prise qui voulait.

A celui-la comme à M. de Rohan, Cagliostro ne pouvait offrir des louis chauds encore du fourneau hermétique; à celui-là, Cagliostro n'eut pas offert le bout d'un pistolet, comme il s'amusait à M. de Sartines; à celui-là, Balsamo n'avait plus de Lorenza à redemander, mais Cagliostro avait des comptes à rendre.

Voilà pourquoi le comte, au lieu d'attendre les événemens, avait cru devoir demander audience au magistrat.

M. de Crosne sentait l'avantage de sa position et s'apprêtait à en user. Cagliostro sentait l'embarras de la scène et s'apprêtait à en sortir. Cette partie d'échecs jouée à découvert, avait un enjeu que l'un des deux joueurs ne soupçonnait pas, et ce joueur, il faut l'avouer, ce n'était pas M. de Crosne.

Celui-ci se connaissait, nous l'avons dit, de Cagliostro, que le charlatan, il ignorait absolument l'adepte. Aux pierres, que sème la philosophie sur le chemin de la monarchie, tant de gens ne se sont heurtés que parce qu'ils ne les voyaient pas.

M. de Crosne attendait de Cagliostro des révélations sur le collier, sur les trafics de Mme de Lamothe. C'était là son désavantage. Enfin il avait droit d'interroger, d'emprisonner, c'était là sa supériorité.

Il reçut le comte en homme qui sent son importance, mais qui ne veut manquer de politesse envers personne, pas même envers un phénomène.

Cagliostro se surveilla. Il voulait seulement rester grand seigneur, sont unique faiblesse qu'il crut devoir laisser soupçonner.

—Monsieur, lui dit le lieutenant de police, vous n'avez demandé une audience. J'arrive de Versailles exprès pour vous la donner.

—Monsieur, j'avais pensé que vous auriez quelque intérêt à me questionner sur ce qui se passe, et, en homme qui connaît tout votre mérite et toute l'importance de vos fonctions, je suis venu à vous. Me voici.

—Vous questionner! fit le magistrat affectant la surprise; mais, sur quoi, monsieur, et en quelle qualité?

—Monsieur, répliqua nettement Cagliostro, vous vous occupez fort de Mme de Lamothe, de la disparition du collier.

—Qu'avez-vous trouvé? demanda M. de Crosne, presque railleur.

—Non, dit gravement le comte.... Mais si je n'ai pas trouvé le collier, au moins sais-je que Mme de Lamothe habitait rue Saint-Claude.

—En face de l'église, monsieur, je le savais aussi, dit le magistrat.

—Alors, monsieur, vous savez ce que faisait Mme de Lamothe.... Rien, paraîtra plus.

—Mais au contraire, dit M. de Crosne d'un air indifferent, parlons-en.

—Oh! cela n'avait de sel qu'à propos de la petite Olira, dit Cagliostro; mais puisque vous savez tout sur Mme de Lamothe, je n'aurais rien à vous apprendre.

Au nom d'Olira, M. de Crosne tressaillit.

—Que dites-vous d'Olira? demanda-t-il. Qui est-ce, Olira?

—Vous ne le savez pas! Ah! monsieur, c'était une curieuse que je serais surpris de vous apprendre. Figurez-vous une fille très jolie, une taille.... des yeux bleus, l'ovale du visage parfait; enfin, un genre de beauté qui rappelle un peu celui de St. M. la reine.

—Ah! ah! fit M. de Crosne, eh bien?

—Eh bien! cette fille vivait mal, cela me faisait peine; elle avait autrefois servi un vieil ami à moi, M. de Taverny....

—Le baron! qui est mort l'autre jour?

—Précisément, oui, celui qui est mort. Elle avait en outre appartenu à un savant homme que vous ne connaissez pas, monsieur le lieutenant de police, et qui.... Mais je fais double toute, et je m'aperçois que je commence à vous gêner.

—Monsieur, veuillez continuer, je vous prie, au contraire. Cette Olira, disiez-vous?....

—Vivait mal, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire. Elle souffrait une quasi-misère avec certaine dignité, non moins, pour la voler et la tirer. Un de ses plus ardents adorateurs, monsieur, un aigrefin que vous ne devez pas connaître....

—Certain Beausire, peut être? dit le magistrat, heureux de paraître bien informé.

—Ah! vous le connaissez, c'est surprenant, dit Cagliostro avec admiration. Très bien, monsieur, vous être encore plus devin que moi.... Or, un jour que le Beausire avait pu battre plus vite cette fille, que d'ordinaire, elle vint se réfugier près de moi et me demanda protection. Je sais bon, je donnai je le sais quel coin de pavillon dans un de mes hôtels....

—Chez vous!.... Elle était chez vous! s'écria le magistrat surpris.

—Sans doute, répliqua Cagliostro, affectant de s'étonner à son tour. Pourquoi ne l'aurais-je pas admise chez moi, je vous prie?

Et il se mit à rire avec une si savante bonhomie que M. de Crosne tomba complètement dans le panneau.

—Chez vous! répliqua-t-il; c'est donc pour cela que mes agens ont tant cherché pour la trouver.

—Comment, cherché! dit Cagliostro. On cherchait cette petite! A-t-elle donc fait quelque chose que je ne sache pas!....

—Non, monsieur, non; poursuivez, je vous en conjure.

—Oh! mon Dieu! j'ai fini. Je la logeai chez moi.

—Mais non, non, monsieur le comte, ce n'est pas tout, puisque vous semblez tout à l'heure associer à ce nom d'Olira le nom de Mme de Lamothe.

—Ah! à cause du voisinage, dit Cagliostro.

—Il y a autre chose, insiste le comte.... Vous n'avez pas pour rien dit que Mme de Lamothe et Mlle Olira étaient voisines.

—Oh! mais cela tient à une circonstance qu'il serait inutile de vous rapporter. Ce n'est pas au premier magistrat du royaume qu'on doit aller conter des billevesées de rentier oisif.

—Vous m'intéressez, monsieur, et plus que vous ne croyez; car peut-être Olira que vous dites avoir logée chez vous, je l'ai trouvée en province.

—Vous l'avez trouvée!....

—Avec le M. de Beausire....

—Eh bien! je ne m'étonne point, s'écria Cagliostro. Elle était avec Beausire! Ah! fort bien! fort bien! Réparation soit faite à Mme de Lamothe.

—Comment! que voulez-vous dire? repartit M. de Crosne.

—Je dis, monsieur, qu'après avoir un moment soupçonné Mme de Lamothe, je lui fais réparation pleine et entière.

—Soupçonné! De quoi?

—Bon Dieu! vous écoutez donc patiemment tous les commérages! Eh bien! sachez qu'au moment où j'avais l'espoir de corriger cette Olira, de la rejeter dans le travail et l'honnêteté, je m'occupe de morale, monsieur,—à ce moment-là quelqu'un vint qui me l'enleva.

—Qui vous l'enleva! Chez vous!

—Chez moi.

—C'est étrange.

—N'est-ce pas! Et je me fuse damné pour soutenir que c'était Mme de Lamothe. A quoi tiennent les jugemens du monde!

M. de Crosne se rapprocha de Cagliostro.

—Voyons, dit-il, précisez, s'il vous plaît.

—Oh! monsieur, à présent que vous avez trouvé Olira avec Beausire, rien ne me fera penser à Mme de Lamothe, ni ses assiduités, ni ses signes, ni ses correspondances.

—Avec Olira!

—Mais oui!

—Madame de Lamothe et Olira s'entendaient.

—Parfaitement.

—Elles se voyaient!

—Madame de Lamothe avait trouvé moyen de faire sortir chaque nuit Olira.

—Chaque nuit! en êtes-vous sûr?

—Autant qu'un homme peut l'être de ce qu'il a vu, entendu.

—Oh! monsieur, mais vous me dites là des choses que je paierais mille livres le mot! Quel bonheur pour moi que vous fussiez de l'or!

—Je n'en fais plus, monsieur, c'était trop cher.

—Mais vous êtes l'ami de M. Rohan?

—Je le crois.

—Mais vous devez savoir pour combien cet élément d'intrigue qu'on appelle Mme de Lamothe entre dans son affaire scandaleuse?

—Non, je vous ignorer cela.

—Mais vous savez peut être les suites de ces promenades faites par Olira et Mme de Lamothe!

Monsieur, il est des choses que l'homme prudent doit toujours tâcher d'ignorer, répartit sentencieusement Cagliostro.

—Je ne vais plus avoir l'honneur que de vous demander une chose, dit vivement M. de Crosne. Avez-vous des preuves que Mme de Lamothe est corrompue avec Olira!

—Non.

—Lesquelles?

—Des billets de Mme de Lamothe qu'elle lançait chez Olira avec une arbalète qu'on trouvera sans doute en son logis. Plusieurs de ces billets, roulés autour d'un morceau de plomb, n'ont pas atteint le but. Ils tombèrent dans la rue, mes gens ou moi nous en avons ramassé plusieurs.

—Monsieur, vous les fournirez à la justice!

—Oh! monsieur, ils sont d'une telle nature, que je ne m'en serais pas apporté si que je ne pensais pas pouvoir prouver le reproche de la part de Mme de Lamothe.

—Et ce reproche?

—Je... ce reproche?

—Eh bien, je vous prie.

—Le voici même, je vous prie.

—Le malheureux, il pensait que Mme de Lamothe avait trahi Beausire, dans une intrigue pour [illegible]

—Le joli thème!

—Tous mes gens l'ont vue comme moi.

—Ah!.... Et que venait elle faire, si Olira avait disparu!....

—C'est ce que je me suis demandé d'abord, et je ne me l'expliquais pas. J'avais vu Mme Lamothe descendre d'une voiture de poste qui stationnait, rue du Roi-Doré. Mes gens prétendent en examiner longtemps cette voiture, et un jeune, je l'avoue, était que Mme de Lamothe voulait s'attacher Olira.

—Vous laissiez faire!

—Pourquoi non? C'est une dame charitable et favorisée du sort, cette Mme de Lamothe. Elle est reçue à la cour. Pourquoi, moi, l'empêcher empêchée de me débarrasser d'Olira? J'aurais eu tort, vous le voyez, puisqu'un autre me l'a enlevée pour la perdre encore.

—Ah! dit M. de Crosne méditant profondément, Mlle Olira était logée chez vous.

—Oui, monsieur.

—Ah! Mlle Olira et Mme de Lamothe se connaissaient, se voyaient, sortaient ensemble!

—Oui, monsieur.

—Ah! Mme de Lamothe a été vue chez vous, le jour de l'enlèvement d'Olira?

—Oui, monsieur.

—Ah! vous avez pensé que la comtesse voulait s'attacher cette fille?

—Que penser autrement?

—Mais qu'à dit Mme de Lamothe, quand elle n'a plus trouvé Olira chez chez vous?

—Elle m'a paru troublée.

—Vous supposez que c'est ce Beausire qui l'a enlevée!

—Je le suppose uniquement, parce que vous me dites qu'il l'a enlevée en effet, ainsique ne soupçonnerais rien. Cet homme-là ne savait pas la demeure d'Olira. Qui peut la lui avoir apprise!

—Olira elle-même.

—Je ne crois pas, car au lieu de se faire enlever par lui chez moi, elle se fit enfuir de chez moi chez lui, et je vous prie de croire qu'il ne fut pas entré chez moi, si madame de Lamothe ne lui eut fait passer une clé.

—Elle avait une clé!

—On n'en peut pas douter.

—Quel pour l'enlève-t-on, je vous prie? dit M. de Crosne, éclaire soudain par le flambeau que lui tendait si habilement Cagliostro.

—Oh! monsieur, pour cela je ne me trompera pas, c'était la propre veille de la St. Louis.

—C'est cela, s'écria le lieutenant de police, c'est cela! Monsieur vous venez de rendre un service signalé à l'Etat.

—J'en suis bien heureux, monsieur.

—Et vous en serez remercié comme il convient.

—Par ma conscience d'abord, dit le comte.

M. de Crosne le salua.

—Puis-je compter sur la consignation de ces preuves dont nous parlions? dit il.

—Je pense, monsieur, pouvoir obéir à la justice en toutes choses.

—Eh bien! monsieur, je retiendrai votre parole; à l'honneur de vous revoir.

Et il congédia Cagliostro, qui dit en sortant:

—Ah! comtesse, ah! vipère, tu as voulu m'accuser, je crois que tu as mordu sur la lime; gare à tes dents!

Pendant que M. de Crosne causait ainsi avec Cagliostro, M. de Breteuil se présentait à la Bastille, de la part du roi, pour interroger M. de Rohan.

Entre ces deux ennemis l'entrevue pouvait être orageuse. M. de Breteuil connaissait la fierté de M. de Rohan; il avait tire de lui une vengeance assez terrible pour se tenir désormais à des procédés de politesse. Il fut plus que jamais M. de Rohan vis-à-vis de M. de Breteuil.

Le garde des sceaux mandait à M. de Rohan ce dans qu'il s'en rapportait aux mesures que prendraient le parlement et ses juges.

M. de Breteuil dut se retirer devant l'inébranlable volonté de l'accusé.

Il fit appeler chez lui Mme de La Mothe occupée à rédiger des mémoires, elle obéit avec empressement.

M. de Breteuil lui expliqua nettement sa situation, qu'elle connaissait mieux que personne. Elle répondit qu'elle avait des preuves de son innocence, qu'elle fournirait quand bessoin serait. M. de Breteuil lui fit observer que rien n'était plus urgent.

Toute la fable que Jeanne avait composée, elle la débita, s'étant toujours les mêmes intimations contre tout le reste. Mais, le même affirmation que les faux titres et les billets signés elle savait d'où.

Elle aussi déclara que le parlement étant saisi de cette affaire, elle ne dirait rien d'abominations qu'elle n'avait pas vu le cardinal, et d'après les charges qu'il ferait peser sur elle.

M. de Breteuil alors lui dit que le cardinal faisait tout peser sur elle.

—Tout! dit Jeanne, même le vol?

—Même le vol.

—Veuillez faire répondre à M. le cardinal, dit tranchant Jeanne, que je l'engage à ne pas soutenir plus longtemps un aussi mauvais système de défense.

Et ce fut tout. Mais M. de Breteuil n'était pas satisfait. Il lui fallait quelques détails intimes. Il lui fallait quelques détails intimes, dans les causes qui avaient amené le cardinal à tant de tendresses envers la reine, la reine à tant de colère contre le cardinal.

Il lui fallait un résumé de tous les précédentes relations du prélat, le comité de l'Provence, et pouvait être utile pour public.

Le garde-des-sceaux était homme d'esprit, il savait que sur de cette sorte d'une femme, il prouvait tous Mme de La Mothe: si elle accusait nettement quelqu'un.

—Prenez garde, lui dit-il, en la quittant rien, vous accusez la reine, si vous persistez en cela, parce qu'alors, vous ne pouvez condamner comme coupable de lèse-majesté, c'est la honte, c'est la hart!

—Je n'accuse pas la reine, dit Jeanne; mais pourquoi m'accuse-t-elle.

—Accuse-t-elle quelqu'un, dit Pinflèche Breteuil; vous n'avez que ce moyen de vous débarrasser vous-même.

Elle se tendrait dans un prudent silence, et cette prudente réserve d'elle et du garde-des-sceaux n'eut aucun résultat.

Cependant, le bruit se répandait que des preuves avaient surgi, que les diamans s'étaient vendus en Angleterre, ou M. Réteaux de Villette fut arrêté par les agens de M. de Vergennes.

Le premier aussi que Jeanne eut à soutenir fut terrible. Confrontée avec le Réteaux, qu'elle devait croire qu'il était jugé à mort, elle l'entendit avec terreur nouer humblement qu'il était un faussaire, qu'il avait écrit un reçu des diamans, une lettre de la reine, falsifiant à la fois la signature des joailliers et celle de Sa Majesté.

Interrogé par quel motif il avait commis ces crimes, il répondit que c'était sur la demande de Mme de Lamothe.

Epouvantée, furieuse, elle nia, elle se défendit comme un homme, elle prétendit n'avoir jamais vu ni connu ce M. Réteaux de Villette.

Mais la encore elle reçut deux rudes secousses; deux témoignages l'écrasèrent.

Le premier fut le fait du cocher de fiacre, trouvé par M. de Crosne, qui déclarait avoir mené au jour et à l'heure citée par Réteaux, une dame vêtue de telle façon, rue Montmartre.

Cette dame, s'enfonçant de tant de mystères, qui pouvait-elle être, prête par le cocher, dans le quartier du Marais, sinon Mme de Lamothe qui habitait rue Saint-Claude?

Et quand la familiarité qui existait entre ses deux complices, comment la nier quand un témoin affirmait avoir vu, la veille de la Saint-Louis, sur le siége d'une chaise de poste d'où était sortie Mme de Lamothe, M. Réteaux de Villette, reconnaissable à sa mine pâle et inquiète?

Le témoin était un des grenadiers de la reine.

Ce nom fit bondir Jeanne et la poussa aux extrêmes. Elle se répandit en accusations contre Cagliostro, qu'elle déclarait avoir par ses sortilèges et ses charmes, fasciné l'esprit du cardinal de Rouen, auquel il inspirait ainsi des *idées coupables contre la Majesté Royale*.

Ce fut ainsi le premier chaînon de l'accusation d'adultère.

M. de Rohan se défendit en défendant Cagliostro. Il ne tout ce qui avait rapport à la reine. Il nia si hautement, que Jeanne, exaspérée, articula, pour la première fois, une accusation d'un amour insensé du cardinal pour la reine.

M. de Cagliostro demanda aussitôt et obtint d'être incarcéré pour répondre de son innocence à tout le monde. Accusateurs et juges s'enflammant comme il arrive au premier souffle de la vérité, l'opinion publique prit immédiatement fait et cause pour le cardinal et Cagliostro contre la reine.

Ce fut alors que cette infortunée, prisonnière, pour faire comprendre sa persévérance à suivre le jour, laissa publier les rapports faisaux rédigés par les promenades nocturnes, et en appelant à M. de Crosne, le somma de déclarer ce qu'il savait.

Le coup, habilement calculé, tomba sur Jeanne et faillit l'anéantir à jamais.

L'interrogateur, en plein conseil d'instruction, somma M. de Rohan de déclarer ce qu'il savait de ces promenades dans les jardins de Versailles.

Le cardinal répliqua qu'il ne savait point mentir, et qu'il en appelait au témoignage de Mme de Lamothe.

Celle-ci nia qu'il y eût jamais eu de promenades faites de son aveu ou à son connaissance.

Elle déclara mensonges les procès-verbaux et relations qui la dénonçaient comme ayant couru aux jardins, soit en compagnie de la reine, soit en la compagnie du cardinal.

Cette déclaration innocentait Marie-Antoinette, s'il était possible de croire aux paroles d'une femme accusée de faux et de vol. Mais venant de cette part, la justification semblait être un acte de complaisance, et la reine ne supporta pas d'être justifiée de la sorte.

Aussi, quand Jeanne cria le plus fort qu'elle n'avait jamais paru de nuit dans le jardin de Versailles, et que jamais elle n'avait rien vu ou su des affaires particulières à la reine et au cardinal, à ce moment Olira parut, vivant témoignage qui fit changer l'opinion et détruisit tout l'échafaudage de mensonges entassés par la comtesse.

Comment ne fut-elle pas ensevelie sous les ruines, comment en relova-t-elle plus haineuse et plus terrible? Nous n'expliquons pas seulement ce phénomène par un tempérament, nous l'expliquons par la fatale influence qu'a attachait à Cagliostro.

Olira confronta avec le cardinal, qui avait terrible! M. de Rohan s'aperçevant enfin qu'il avait été joué d'une manière infâme, est homme plein de délicatesse et de nobles passions, découvrant qu'une aventurière, associée à cette fripouna, l'avaient abusé à imprimer une haine à la reine de France, une haine qu'il désespérait qu'il était pas coupable.

Dès le début de cette confrontation entre M. de Rohan et Olira, il sentit qu'il était la victime [illegible]

et la [illegible] de cette affaire, si nous n'allons, en [illegible] tomber dans le fait [illegible]

Quand M. de Rohan vit Olira, cette fille de surévoir, et qu'il se rappela la rue, la main serrée et les Saint-Apollon, il pâlit, et eut répandu tout son sang aux pieds de Marie-Antoinette, s'il l'eût vue à côté de l'autre en ce moment.

Que de paroles, que de remords s'élancèrent de son âme pour aller avec ses larmes purifier le dernier degré de ce trône, où on avait répandu son honneur avec le regard d'un traître [illegible]

Mais cette [illegible] même les était intelligible; [illegible] ne pouvait accepter l'identité d'Olira? J'aurais eu tort, vous le voyez, puisq